



PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION **THEORIQUE** PERMIS DE CONDUIRE A & B

1. PREPARATION AUX EPREUVES THEORIQUES GENERALES [ETG _CODE LA ROUTE]

Objectif : Permettre aux candidats d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au partage de la route ainsi que les comportements sécuritaires et responsable et réussir l'examen du code de la route (ETG).

LE PUBLIC VISE ET LES PRE-REQUIS NECESSAIRES POUR SUIVRE L'ACTION DE FORMATION :

- Toute personne âgée d'au moins 15 ans et non atteinte d'une affection médicale incompatible avec la conduite automobile conformément à l'arrêté du 18.12.2015.
- Avoir une acuité visuelle minimale de 5/10è en vision binoculaire et 5/10è minimum pour au moins un œil si l'autre œil à une vision de moins de 1/10è.
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension d'annulation lui interdisant de repasser le permis de conduire.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR)

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

- Enseignants professionnels titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (Brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) et d'une autorisation préfectorale d'enseignement en cours de validité.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias tel que projecteur vidéo, écran plats, boxes connectés avec des cours et séries corrigés du code de la route mises à jour quotidiennement.
- Supports pédagogiques spécifiques fournis.

PROGRAMME :

- Les règles de conduite, la signalisation et la prise de conscience des risques,
- Le conducteur
- Précaution en prenant et en quittant son véhicule
- Documents passagers chargement
- Equipements de sécurité des véhicules
- Mécaniques et sécurité
- La route
- Les autres usagers
- Règles et environnement
- Accident

MODES D'EVALUATION DES ACQUIS :

Les places d'examens théoriques sont réservées par l'école de conduite des organismes privés chargés d'organiser et surveiller le déroulement des épreuves.

TITRE VISE :

Attestation de réussite à l'examen de code permettant d'être admissible pour se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.



PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION **PRATIQUE** PERMIS DE CONDUIRE A & B

2. CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME PERMIS B

Objectif : Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC et réussir l'examen pratique permettant d'obtenir le permis de conduire.

LE PUBLIC VISE OU LES PRE-REQUIS NECESSAIRES POUR SUIVRE L'ACTION DE FORMATION :

- Toute personne âgée d'au moins 15 ans et non atteinte d'une affection médicale incompatible avec la conduite automobile conformément à *l'arrêté du 18.12.2015*.
- Avoir une acuité visuelle minimale de 5/10^e en vision binoculaire et 5/10^e minimum pour au moins un œil si l'autre œil à une vision de moins de 1/10^e.
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension d'annulation lui interdisant de repasser le permis de conduire.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR)

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

- Enseignants professionnels titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (Brevet pour l'exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) et d'une autorisation préfectorale d'enseignement en cours de validité.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Méthodes actives adoptées à la formation des adultes ;
- Salle de cours équipées de moyens multimédia et d'un simulateur de conduite.
- Test de contrôle de niveau.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Supports pédagogiques spécifiques fournis.
- Véhicules de tourisme du type citadins équipés des doubles commandes côté passager.

PROGRAMME REMC :

Atteindre et valider les quatre compétences du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (R.E.M.C)

- **Compétence 1 :** Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- **Compétence 2 :** Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- **Compétence 3 :** Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- **Compétence 4 :** Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODES D'EVALUATION DES ACQUIS :

- Evaluations continues et évaluations de synthèse correspondantes au contenu du référentiel pour l'éducation d'une mobilité citoyenne (R.E.M.C) ;
- Examen de conduite sous le contrôle d'un fonctionnaire IPCSR (Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière)

TITRE VISE :

- Le fameux sésame : LE **PERMIS DE CONDUIRE**.